

## Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 21 août 1898

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote

- Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation2 p. (390r, 391r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilière de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 21 août 1898, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53289>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [21 août 1898](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

# Description

RésuméDemande à timbrer ses obligations de rente italienne 3 % et de lui envoyer le numéro de reçu du visa pour timbre et tous les détails du timbre français que porteront les titres pour être mentionnés au besoin dans un acte.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Péliſſier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

pour l'avis Commissaire  
21 Avril 1803  
dans mes lettres  
Messieurs Oppoz, Guindotrie,  
ce sera la cause.

J'ai l'honneur de vous con-  
firmer ma lettre du 10<sup>er</sup> (accusé  
de réception en forme d'un  
avertissement, 1803, 10).

Quant à ma rente  
française 300, en effet chez  
vous je n'ai pas de ce  
petit revenu. Il tombe  
français; mais, proposant  
le cas de mon décès par  
exemple au mes ayants  
droit auraient à faire  
mentionner cette rente  
dans une telle notice,  
j'aurais à reprendre.

Précisément pour éviter  
en passant de la sorte,  
et consciencieusement ne  
peut-on entre la mesure  
épingle prouver au juge  
qu'il est régulièrement  
timbré, - je vous demande  
de bien vouloir me communiquer  
quand la telle rente sera  
timbrée:

S'il y a lieu le numero  
du reçu de visa pour timbre  
que délivrera le bureau  
enregistreur;

en tout cas, le détail  
même du timbre français  
que porteront les titres,

pour les faire avec  
assez de précision  
j'attends votre avis  
ce sera nécessaire.

Agreez je vous  
très, très cordialement,  
l'assurance de toute  
ma considération

Yves Godin

M. Je reçois votre lettre  
circulaire du 20 : ce qui  
precède je reproduit.

Prise Familistre  
25 juillet 1893

Monsieur Antonin

Je vous remercie bien  
de votre lettre du 1<sup>er</sup>.  
Ne me retournez pas sans  
avoir terminé votre acryl  
votre exemplaire. Si il y  
avait besoin du livre du 1<sup>er</sup>,  
je vous en informerai  
aussi vite. Consulter le  
livre tranquillement.

Je suis enchanté d'avoir  
pu vous être utile en si  
peu que ce soit.

Agreez je vous très,